

Révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du MORBIHAN

Les orientations de l'État

Le document des orientations de l'État constitue le cadre dans lequel devront s'inscrire les objectifs de la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ainsi que les préconisations réglementaires ou opérationnelles qui en découleront.

Les orientations proposées sont issues de l'examen du diagnostic réalisé dans le cadre de la révision et des conclusions de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2013.

1 - Une nouvelle ambition pour le SMVM

Donner au SMVM une vocation maritime articulée avec les démarches terrestres

Dans le cadre des formalités préalables à la révision du SMVM et à la création du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du MORBIHAN, il est rappelé que le premier concerne les thématiques maritimes, alors que le second a une vocation terrestre. Cependant, même si une telle approche clarifie la nature des compétences des deux structures, elle ne doit pas aboutir à un partage dichotomique des territoires et des missions. Il est évident que ces deux démarches ont un point de contact commun : le littoral, et une articulation commune : le lien terre-mer. Le PNR regarde la mer depuis la terre et le SMVM regarde la terre depuis la mer.

L'action combinée de ces deux structures se fonde sur le constat de la convergence des objectifs et implique la recherche d'une complémentarité des stratégies et d'une synergie des actions. A ce titre, la Charte du PNR constituera un point de repère important dans la continuité des actions du SMVM.

De la même manière, la complémentarité sera à rechercher avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du MORBIHAN et de la Ria d'ETEL, animateur naturel de la politique de l'eau, sur ce territoire où la qualité de l'eau restera un enjeu majeur.

Enfin, dans cette recherche de synergie pour la mise en œuvre des orientations du SMVM, l'État pourra aussi s'appuyer sur :

- les collectivités pour leurs compétences institutionnelles
- les professionnels et associations pour leurs compétences techniques
- les structures expertes pour leurs compétences opérationnelles : CLE du SAGE, Syndicat Mixte PNR, COPIL Natura 2000, CODIR Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)
- les services de l'État et ses établissements publics pour leurs compétences spécialisées (DREAL, DDCS, IFREMER, CEREMA, Université, Agence des Aires Marines Protégées...)

Tous ces acteurs locaux seront associés à la révision et à la mise en œuvre du SMVM au sein de groupes et comités ouverts au débat.

Autour de cette orientation, il restera à mettre en place les dispositions qui permettront d'organiser concrètement ces collaborations.

Donner au SMVM une dimension stratégique

Le SMVM doit constituer un outil de gestion stratégique et de coordination des politiques d'aménagement portées par les nombreux acteurs sur ce territoire. Les préconisations maritimes qu'il formulera viendront s'insérer dans la mosaïque des outils de planification « terrestres » et, le cas échéant, les fera évoluer pour mieux assurer la cohérence terre-mer.

Le SMVM doit témoigner d'une vision ambitieuse et afficher, dans son domaine de compétences, des stratégies, à l'échéance de 10 ans, qui devront répondre aux défis de ce territoire atypique. Les orientations de l'État sur le Golfe constituent la déclinaison locale des grandes politiques publiques sur le littoral au premier rang desquelles figurent la Directive cadre stratégie pour le milieu marin, la Stratégie nationale de gestion du trait de côte, la Directive cadre sur l'eau, les Directives Oiseaux et Habitats, faune et flore sauvages, la loi littoral, la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement...

Pour autant, le SMVM a une vocation première d'outil opérationnel de gestion du territoire. C'est d'ailleurs ce qui a fait son succès jusqu'à ce jour. Il doit donc aussi proposer des modalités d'approche et de résolution des problèmes qui se posent au quotidien sur cet espace aux multiples enjeux.

Construire le SMVM autour d'enjeux plus transversaux

Le SMVM révisé sera construit autour d'enjeux existants ou évolutifs :

- La majorité des enjeux de 2006 est toujours d'actualité. Mais la démarche SMVM a notamment montré son efficacité dans l'organisation des acteurs et des dispositifs sur plusieurs domaines clefs : pour la qualité de l'eau, contribution à la création du SAGE ; pour la préservation de la biodiversité, contribution à la création de la RNCFS et articulation avec le COPIL des sites Natura 2000, pour la résolution des concurrences d'usage (conchyliculture-plaisance)...
- Les enjeux en évolution : les usages et activités visés par le SMVM doivent faire l'objet d'approches plus transversales privilégiant l'articulation terre-mer, la préservation des grands enjeux littoraux dans une démarche de gestion intégrée
- Les thématiques émergentes : l'adaptation du territoire au changement climatique, la gestion intégrée du trait de côte, la transition énergétique...

2 - Les enjeux du SMVM

La démarche de révision représente une opportunité pour faire émerger les initiatives concernant les différents domaines du SMVM et pour favoriser l'accompagnement des démarches entrepreneuriales et d'innovation sur le territoire du Golfe.

Véritable outil de gestion intégrée des zones côtières, le SMVM peut impliquer toutes les thématiques et tous les territoires, dans le respect des compétences institutionnelles : dès lors que les effets des sujets qu'il traite impliquent le territoire terrestre, il s'associera avec les partenaires compétents pour mener à bien ses objectifs.

Le SMVM a vocation à porter, à son échelle territoriale, les grandes ambitions pour la mer et le littoral qui sont par ailleurs prescrites dans le cadre de différentes démarches nationales et régionales intégrées. Sa plus-value réside dans sa capacité à décliner ces grandes ambitions à l'échelle du Golfe, de manière opérationnelle, au travers de la mise en œuvre d'actions concrètes, de leur suivi et de leur évaluation en termes d'efficacité.

Les enjeux sont déclinés en priorités puis en orientations et sont assorties d'un encart évoquant les sujets qui illustrent, à titre indicatif, les actions potentielles à mettre en œuvre dont l'État propose l'examen.

Les enjeux, priorités et orientations sont impérativement à prendre en considération dans la révision du SMVM.

ENJEU n °1 - Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe, une composante du développement socio-économique du territoire

Priorité 1.1 - Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières du Golfe du Morbihan dans une logique de développement durable

Les nombreuses activités pratiquées sur le territoire du Golfe du Morbihan doivent s'exercer dans un juste équilibre entre développement socio-économique et respect de l'environnement. Elles doivent être économiquement viables, contribuer au développement local en proposant des emplois dans des conditions satisfaisantes, et réduire leur empreinte écologique.

Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur l'innovation pour une meilleure valorisation des ressources marines et côtières, d'ajuster les activités sur la capacité des écosystèmes et des territoires à les supporter sans être mis en péril, et d'améliorer la connaissance des interactions entre l'environnement et les activités.

■ Orientation 1.1.1 - Soutenir et valoriser les activités primaires (pêche, conchyliculture, agriculture littorale, saliculture) dans une logique de développement durable

Ces activités sont emblématiques du Golfe, mais fragilisées par la dégradation de la qualité des eaux, la concurrence avec d'autres usages, sur le plan d'eau ou à terre, l'incertitude de la ressource... Outre leur caractère patrimonial qui participe à l'image du Golfe, elles

constituent un atout économique important. La préservation des conditions de leur maintien et de leur développement est donc une priorité. Le cas de la saliculture doit être examiné car cette activité ancestrale du Golfe pourrait effectuer son retour sur ce territoire.

<i>Proposition de sujets à explorer</i>
<u>Conchyliculture :</u> <ul style="list-style-type: none">x Préservation du potentiel foncier à terre et lutte contre les changements de destinationx Stratégie en faveur de la transmission d'exploitations et accompagnement des installationsx Amélioration des pratiques et maîtrise des impacts environnementaux de l'activité sur la biodiversité et les paysages (déchets, introduction de nouvelles espèces...)x Entretien des concessions et remise en état du DPMx Diversification de l'activité conchylicole
<u>Pêche professionnelle</u> <ul style="list-style-type: none">x Sécurisation de l'accès à la ressource par une gestion durable des stocksx Développement de techniques plus écologiques, moins consommatrices d'énergie et plus sûres pour les pêcheursx Réduction des pressions sur les habitats marinsx Gestion de la concurrence avec la pêche de loisirs sur espèces commerciales
<u>Agriculture</u> <ul style="list-style-type: none">x Maintien ou réimplantation des exploitations agricoles littorales, notamment dans les îles ou sur le DPMx Paysages agricoles identitaires des espaces littoraux
<u>Saliculture</u> <ul style="list-style-type: none">x Appui au développement de l'activité salicole
<u>Cultures d'algues</u> <ul style="list-style-type: none">x Maîtrise de cette activité émergente

■ **Orientation 1.1.2 - Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique**

Le nautisme, les activités de bord de mer telles que baignade, randonnée sur le littoral, voile légère, manifestations nautiques et sportives, pêche à pied de loisirs... sont autant de pratiques qui valorisent l'image et participent à l'attractivité du Golfe. Toutes ces activités de loisirs doivent pouvoir s'épanouir et se développer en cohérence les unes avec les autres ainsi qu'avec les activités productives et dans le respect des exigences environnementales.

Propositions de sujets à explorer

Sujets transversaux

- x Moindre impact écologique
- x Sensibilisation des usagers aux impacts de leur activité et connaissance des réglementations
- x Sécurité

Nautisme :

- x Développement de la voile et l'éconavigation
- x Mise en place d'une animation de la filière nautique et des mouillages
- x Mutualisation et gestion des mouillages à l'échelle intercommunale, réduction autant que possible de la consommation de l'espace marin affecté aux mouillages
- x Évaluation et maîtrise des impacts environnementaux des mouillages en mer et à terre, recherche et développement des techniques de mouillage les moins impactantes
- x Définition des chenaux de navigation
- x Évaluation et, le cas échéant, prise en compte des besoins particuliers des îles
- x Poursuite des démarches de ports exemplaires (eaux noires, grises, carénage, mutualisation des équipements...)
- x Bateaux abandonnés, bateaux ventouses

Transports touristiques de passagers

- x Desserte des îles

Pêche de loisirs

- x Connaissance des prélèvements et maintien de la ressource
- x Connaissance de la fréquentation et des impacts des pratiques
- x Limitation des impacts sur les habitats marins et l'avifaune

Activités de loisirs de bord de mer

- x Promotion des activités de moindre impact écologique, comme la baignade et la randonnée
- x Réduction des impacts environnementaux des manifestations nautiques et sportives
- x Continuité et entretien du sentier littoral, réduction des pressions du sentier sur le milieu
- x Plages : inventaire, présence de toilettes, collecte des déchets...

Priorité 1.2 - Amélioration de la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages

Sans un patrimoine naturel riche et préservé, on ne peut espérer développer des activités viables et offrir aux populations les services nécessaires à leur bien-être. Cela est d'autant plus important pour ce territoire dont la réputation s'est faite autour de la qualité de ses paysages et de la richesse de ses milieux naturels. Les activités économiques primaires sont par ailleurs étroitement dépendantes de la qualité des écosystèmes.

■ Orientation 1.2.1 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les risques de pollution générés par les activités et usages

Préoccupation essentielle, le SMVM doit rappeler constamment les exigences qui s'attachent à l'amélioration de la qualité des eaux qui est une condition de survie de certaines activités primaires. La gestion des eaux littorales, marais et zones humides, est aussi un enjeu important. Le SAGE étant maintenant l'animateur naturel de la politique de l'eau sur le territoire, une collaboration étroite doit être développée avec lui, centrée sur le territoire littoral du Golfe et sur les thématiques essentielles du SMVM.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
x Vision globale de l'évolution de la qualité des eaux et suivi régulier
x Mise en cohérence des initiatives et études littorales
x Démarche globale d'assainissement
x Lutte contre les pollutions d'origine marine (carénages, eaux grises et noires, réduction d'apport à la mer de déchets, d'hydrocarbures et autres polluants par les navires...)
x Développement des plans communaux de lutte contre les pollutions marines, notamment des plans infra-polmar à l'échelle intercommunale
x Réduction des apports pluviaux des installations industrielles et portuaires
x Suppression des rejets directs, ou aboutissant en mer, des aires d'entretien ou de réparation navale par la mise en place de traitement incluant, le cas échéant, le raccordement aux réseaux d'assainissement
x Lutte contre les pollutions d'origine agricole
x Appui aux initiatives zéro pesticides
x Gestion des eaux littorales : préservation et fonctionnalité des zones humides, marais,...
x Prolifération des algues
x Perspectives de transfert des compétences GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI) aux collectivités territoriales

■ Orientation 1.2.2 - Maintenir des conditions hydrosédimentaires favorables à la navigation, aux mouillages, à la stabilisation des parcs conchylicoles et des plages, à la conservation des habitats naturels

La gestion du milieu passe aussi par le volet hydrosédimentaire qui doit permettre d'assurer la navigation dans de bonnes conditions, la stabilisation des parcs ostréicoles et des lieux de pêche à pied, des plages. Ces interventions doivent s'inscrire dans des démarches coordonnées et dont les conséquences seront maîtrisées. Le volet hydrosédimentaire est aussi à mettre en relation avec le thème de la gestion du trait de côte.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
x Connaissance qualitative et quantitative des dynamiques hydrosédimentaires et du benthos ¹
x Poursuite du projet de dragage des chenaux et des passes et adoption des méthodes les moins impactantes pour les milieux naturels
x Valorisation des sédiments prélevés pour la stabilisation des plages, des parcs conchylicoles, des zones de pêche à pied...

¹ Le *benthos* est l'ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers, océans, lacs et cours d'eau.

■ **Orientation 1.2.3 - Protéger et valoriser les écosystèmes**

Le thème de la biodiversité est un sujet fondamental du Golfe, à la lumière duquel toutes les actions doivent être évaluées. Le maintien ou la remise en état des habitats et des espèces, la gestion des zones humides et des marais, enjeux majeurs, ne peuvent résulter que d'une combinaison d'orientations, d'objectifs et d'actions. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre l'épanouissement raisonné des activités économiques et de loisirs et la pérennité de la richesse des milieux naturels, source d'attractivité du territoire. Toutes les actions prescrites par le SMVM doivent faire l'objet d'une approche selon la séquence « Éviter - Réduire - Compenser ».

Même si la conservation des écosystèmes nécessite parfois des mesures de gestion réglementaires, la connaissance fine des sensibilités des habitats naturels et de l'avifaune peut permettre une gestion adaptative et réactive des activités et usages à la fois plus efficace et moins contraignante.

<i>Proposition de sujets à explorer</i>
x Maintien et/ou restauration en bon état de conservation des habitats et zones fonctionnelles majeures (nourricerie, repos, alimentation...)
x Préservation des espèces marines et côtières
x Maintien des continuités écologiques entre écosystèmes littoraux et marins
x Lutte contre les espèces invasives en zone côtière
x Gestion spécifique des îles et îlots
x Manifestations sportives et de loisirs
x Activités de survol
x Évaluation permanente du SMVM

■ **Orientation 1.2.4 - Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine culturel remarquables du Golfe, sources d'attraction touristique**

L'attractivité du Golfe se fonde aussi sur la présence de nombreux lieux historiques ou patrimoniaux dont certains sont emblématiques. Siège d'une activité maritime et littorale qui remonte parfois à plusieurs siècles, son patrimoine doit être connu et faire l'objet de mesures de protection et d'exploitation. Le Domaine Public Maritime (DPM) est aussi un espace collectif riche et fragile dont la remise à l'état naturel doit constituer un objectif fort.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
<u>Paysages</u>
x Développement de la notion de paysage maritime
x Maintien des boisements littoraux et identitaires du Golfe
x Entretien des concessions de cultures marines et remise en état naturel en fin d'exploitation
x Remise à l'état naturel du DPM après occupation ou en l'absence de titres (sauf éléments patrimoniaux)
x Généralisation des approches paysagères prospectives
<u>Patrimoine</u>
x Connaissance et hiérarchisation du patrimoine culturel maritime
x Valorisation des éléments du patrimoine culturel ou historique maritime par des démarches collectives
x « Reconquête » du DPM

■ **Orientation 1.2.5 - Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux**

La qualité des milieux est un facteur déterminant de l'attractivité du territoire et de son développement économique. Le maintien de cette qualité n'est pas seulement un sujet technique, il appelle aussi une attitude responsable et citoyenne de la part de tous les usagers. Il est donc nécessaire que les actions en faveur des milieux s'accompagnent d'une communication pédagogique et d'une sensibilisation permanente.

Proposition de sujets à explorer

- x Sensibilisation des acteurs, habitants, visiteurs... aux services rendus par les écosystèmes
- x Éducation à l'environnement et communications pédagogiques sur les enjeux et les richesses des espaces marins et littoraux du Golfe

Priorité 1.3 - Mettre en adéquation le développement des activités avec la capacité d'accueil des écosystèmes

Les activités bénéfiques pour le territoire doivent pouvoir s'exercer sur le plan d'eau et le littoral dans le respect des exigences environnementales. Il est donc nécessaire de bien connaître l'évolution des milieux naturels, de mesurer les impacts propres aux activités, de caractériser la sensibilité des habitats naturels et de l'avifaune et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection ou de correction qui auront été mises en place.

■ **Orientation 1.3.1 - Améliorer la connaissance de la fréquentation du bassin dans l'espace et dans le temps**

De nombreuses tentatives de calcul de fréquentation ont été faites : fréquentation par le nautisme sur le plan d'eau, fréquentation des lieux de pêche à pied lors des grandes marées, fréquentation des îles desservies par les transports publics... Ces initiatives utiles restent cependant ponctuelles et ne permettent pas de disposer d'une vision globale. Il sera donc nécessaire de disposer de données plus précises et plus systématiques dans ce domaine. La création d'un Système d'Information Géographique « SIG SMVM », élaboré en partenariat avec les producteurs de données et accessible à tous est hautement souhaitable.

Propositions de sujets à explorer

- x Développement de la connaissance et suivi de la fréquentation du plan d'eau et des espaces littoraux (plage, estran, sentier littoral, îles...) en ciblant les usages (pêche de loisirs, randonnée, manifestations sportives...)
- x Inventaire et mise à disposition publique des données disponibles avec un outil d'exploitation interactif

■ **Orientation 1.3.2 - Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages et mieux apprécier le cumul des pressions**

L'analyse des impacts « génériques » d'une activité sur le milieu naturel est elle aussi réalisée de manière assez parcellaire. Il est donc nécessaire de disposer d'éléments scientifiques permettant de qualifier les impacts et, lorsque c'est possible, les notions de sur-exploitation et sur-fréquentation des espaces naturels.

Si l'on est capable de dresser, à un moment donné, l'état de l'environnement sur lequel s'exercent des activités, il est toujours difficile d'attribuer à chaque type d'activité ou d'usage la part des conséquences environnementales qui lui reviennent. Des réflexions doivent donc être menées pour mieux évaluer les effets cumulés des différentes activités anthropiques sur les milieux naturels et les espèces.

<i>Proposition de sujets à explorer</i>	
x	Valorisation et capitalisation des démarches scientifiques apportant de la connaissance et renforcement de l'expertise partagée entre scientifiques et professionnels
x	Évaluation des impacts et interactions sur le milieu de toutes les activités et usages, notamment en ce qui concerne la randonnée (oiseaux...), la plaisance (herbiers...), la conchyliculture (introduction de nouvelles cultures...), les activités de bord de mer (kayak, paddle...)
x	Notion d'effets cumulés

ENJEU N ° 2 - Gestion intégrée de l'espace et des ressources

Du fait de la concentration des populations et des activités sur le littoral, les pressions s'accroissent, et notamment la pression foncière, avec une croissance de l'urbanisation qui ne donne pas de signe de fléchissement. Les activités finissent aussi par entrer en concurrence.

Cette pression menace les activités traditionnelles qui ont besoin d'un espace vital terrestre et dont la survie dépend de l'accès à la mer : pêche, conchyliculture, activités portuaires, mais aussi d'autres activités économiques contraintes en termes d'implantation et d'évolution des entreprises.

Par ailleurs, les activités pratiquées sur le Golfe doivent pouvoir s'ouvrir au plus grand nombre. Certaines d'entre elles sont naturellement accessibles à tous, comme la baignade, la randonnée, la pêche de loisirs et doivent être confortées. Mais l'accent doit aussi être mis sur la démocratisation de la pratique d'autres activités comme la plaisance à voile...

Priorité 2.1 - Assurer une coexistence équilibrée des activités et usages sur le plan d'eau et le littoral

■ Orientation 2.1.1 - Garantir un équilibre entre les activités productives, de loisirs, touristiques et émergentes

Il est nécessaire d'organiser la coexistence la plus harmonieuse des activités et des usages entre eux en garantissant leur pérennité, leur épanouissement et leur capacité d'évolution. L'accueil de nouvelles activités est à envisager dans un esprit de partage et dans les limites d'acceptation sociale et environnementale. A ce sujet, le SMVM aura notamment à se prononcer sur le développement des loisirs aériens. Les mesures qui devront gérer la coexistence des activités et usages prendront la forme de prescriptions, recommandations, zonages, mesures chiffrées... Dans le prolongement du SMVM de 2006, le nombre de places de navires au mouillage et en ports ne doit pas excéder 7 000, et les surfaces des concessions conchyloles seront limitées à 1 650 ha.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>	
<u>Sujets transversaux</u>	
x	Définition de règles, seuils et plafonds pour gérer les concurrences entre activités et usage
x	Développement des activités existantes et émergence d'activités nouvelles
x	Recherche de mixité sociale et générationnelle
x	Sécurité
<u>Plaisance</u>	
x	Maintien du potentiel des bateaux aux mouillages et optimisation de la consommation de l'espace du plan d'eau
x	Inventaire et règles de gestion pour les petites embarcations
x	Définition des chenaux de navigation
<u>Transports maritimes de passagers</u>	
x	Intégration de cette activité dans les modalités de gestion de la fréquentation du Golfe
x	Stationnement des bateaux à passagers en minimisant l'occupation du plan d'eau
x	Sécurité de la navigation
<u>Ports et hivernage</u>	
x	Aménagement des ports pour densifier leur occupation et réduire l'occupation du plan d'eau
x	Stratégies en matière de ports à sec et d'hivernage de navires
<u>Conchyliculture</u>	
x	Amélioration de la lisibilité de la présence des parcs pour la navigation
x	Cohérence du développement de la culture sur table avec l'activité de plaisance

■ Orientation 2.1.2 - Garantir un équilibre Terre-Mer des activités et équipements

L'exercice d'une activité maritime ou littorale doit aussi être envisagée du point de vue de ses impacts et de ses conséquences à terre. Tout projet doit envisager les conséquences et impacts terrestres et proposer les aménagements ou dispositions pour y répondre.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>	
x	Étude systématique des impacts, implications ou conséquences terrestres de décisions prises ou actions mises en œuvre en mer (accès, capacités de stationnement, impacts sur les habitats naturels terrestres...)
x	Élaboration de schémas d'accueil adaptés pour certains sites sensibles
x	Développement de schémas d'organisation du littoral autour des sites majeurs intégrant les différentes démarches administratives : zones de baignade, concession de plages, ZMEL, mais aussi accès à la mer, stationnements...

■ Orientation 2.1.3 - Garantir la sécurité des usagers sur le plan d'eau

La coexistence des nombreux usages et activités sur le littoral et le plan d'eau et la volonté d'ouverture du site à de nouvelles activités doivent se faire dans le respect mutuel des usages, mais aussi en garantissant la sécurité des usagers du plan d'eau. Cette préoccupation doit être une priorité qui relève autant de la définition de réglementations que de la maîtrise des comportements. Il est donc nécessaire que :

- l'organisation des usages entre eux prenne en compte cet impératif,
- les règles soient clairement définies pour chaque type d'usage ou d'activité,
- les règles soient connues et fassent l'objet de communications pédagogiques et de programmes de contrôle rigoureux.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>	
x	Sécurité des zones de baignade
x	Sensibilisation des usagers
x	Programmes de contrôle (police de la navigation, des mouillages...)
x	Sécurité sanitaire

Priorité 2.2 - Gestion économe et rationnelle du foncier

Il est essentiel de combiner les actions réglementaires, incitatives ou opérationnelles pour freiner les dynamiques de consommation foncière et d'artificialisation du littoral qui pénalisent certaines activités et contribuent à la dégradation des milieux.

■ Orientation 2.2.1 - Développer une stratégie foncière à l'échelle du territoire du SMVM

Les outils fonciers, centrés sur le littoral, doivent être mis à contribution pour favoriser la maîtrise des espaces sensibles, des éléments de patrimoine, des sites remarquables... au sein de projets de mise en valeur ou d'exploitation. Ces stratégies foncières feront appel aux opérateurs compétents : Conservatoire du Littoral, Établissement Public Foncier de Bretagne, Conseil Départemental, SAFER, collectivités territoriales... Elles n'ont pas qu'une valeur « défensive », mais constituent aussi des outils opérationnels pour la réalisation des projets collectifs.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>	
x	Programmes d'acquisition des biens pour lesquels la gestion publique est souhaitable (espaces naturels remarquables, patrimoine historique ou culturel, accès à la mer...)
x	Intégration d'une dimension foncière dans les projets de mise en valeur ou d'exploitation des éléments de patrimoine

■ Orientation 2.2.2 - Sécuriser les ressources foncières nécessaires à l'activité conchylicole

Le potentiel d'exploitation conchylicole à terre est limité et très vulnérable. La pression urbaine et les changements de destination de biens conchylicoles mettent en danger cette activité emblématique du Golfe. Il est nécessaire de mettre en place les démarches et outils fonciers qui permettront d'y faire face. La charte conchylicole constitue, à cet égard, une bonne référence.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
<ul style="list-style-type: none"> x Méthode de suivi du foncier conchylicole x Mise en place d'un partenariat avec les opérateurs fonciers pour favoriser la transmission d'exploitations menacées de changement de destination x Meilleure prise en compte des enjeux conchylicoles dans les documents d'urbanisme x Déclinaison de la charte conchylicole

Priorité 2.3 - Gestion spécifique des îles et îlots

■ Orientation 2.3.1 - Mettre en place une stratégie de gestion durable des îles et îlots

La gestion des îles et îlots constitue un enjeu fort du point de vue paysager et environnemental et appelle une vigilance particulière. Il conviendra de bien distinguer les îles « publiques », dont les atouts méritent d'être mis en valeur et dont le développement raisonné doit être favorisé, des îles et îlots « privés » qui doivent faire l'objet de mesures de gestion spécifiques liés à leur fragilité.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
<ul style="list-style-type: none"> x Garantie de la continuité et de la solidarité territoriale : accès, services à la population, liaisons avec le continent, raccordements, gestion des déchets... x Maintien d'une population active sur les îles (installation de jeunes et de résidents permanents), installations agricoles sur les îles x Protection des îles et îlots à haute valeur écologique et élaboration de chartes ou plans de gestion concertés x Promotion d'un tourisme durable sur les îles x Autorisations de mouillages

Priorité 2.4 - Accès au littoral

■ Orientation 2.4.1 - Favoriser et maîtriser l'accès au littoral

L'accès au littoral est un droit fondamental qui doit trouver son application sur le Golfe. Pour autant, le traitement des accès à la mer doit être maîtrisé, soit pour des raisons fonctionnelles ou de sécurité (accès aux plages, aux lieux de fréquentation...), soit pour des raisons de préservation (accès sur certains îlots fragiles). La notion de continuité territoriale relève aussi de ce thème et doit trouver des solutions permettant de lier efficacement les îles au continent, dans le respect de leur capacité d'accueil.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
<ul style="list-style-type: none"> x Gestion des accès à la terre (cales, plages...) en lien avec les usages x Préservation et requalification des cales et autres petits accès à la mer x Meilleure gestion des flux et prévention de la surfréquentation dans les zones sensibles

■ Orientation 2.4.2 - Gérer et développer le sentier littoral dans le respect de son statut

Le sentier littoral, constitué majoritairement par la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) doit faire l'objet d'une attention constante, compte tenu de sa vulnérabilité (érosion, fréquentation importante...). Sa gestion et son entretien doivent faire l'objet de dispositifs formalisés et d'interventions périodiques qui en garantissent l'usage et la sécurité. Son utilisation doit aussi être encadrée, notamment du point de vue des manifestations sportives de masse.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
x Charte du sentier littoral définissant ses modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation
x Outil d'animation et de découverte du paysage, du patrimoine, de la nature et des activités emblématiques du Golfe
x Déplacement en cas de disparition du fait de l'érosion
x Réduction des pressions sur les milieux et les espèces

■ Orientation 2.4.3 - Favoriser les modes de déplacement doux en lien avec les activités littorales et maritimes

Le SMVM doit s'interroger sur la notion de mobilité littorale pour l'accès aux lieux de fréquentation, aux îles... Il est nécessaire d'envisager ce sujet de manière globale et de favoriser l'usage des modes de déplacements doux (pédestre, cycliste...) et collectifs (navettes...), le tout en articulation avec le sentier littoral.

<i>Propositions de sujets à explorer</i>
x Valorisation des sites et lieux fréquentés du littoral dans le respect de leur naturalité et de leur ambiance paysagère
x Accès par des moyens de déplacement doux, écologiques et efficaces : réseau cyclable, transports collectifs adaptés aux sites et aux événements, cadencement ...
x Développement, avec les collectivités compétentes, de schémas de déplacements littoraux, intégrant tous les modes

ENJEU n°3 - Anticiper et intégrer les transitions écologique, énergétique, économique, sociétale sur le territoire du Golfe

Priorité 3.1 - Réussir la transition énergétique sur le territoire du Golfe

■ Orientation 3.1.1 - Favoriser la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de la consommation énergétique

Tous les thèmes littoraux et maritimes traités dans le SMVM doivent porter une exigence particulière et raisonnable en matière d'économie d'énergie et de Gaz à Effet de Serre (GES), qu'il s'agisse du domaine de la construction ou des équipements (bâtiments et équipements publics, portuaires, conchylicoles...), de la navigation professionnelle (navires à propulsion électrique) et de loisirs (primauté de la voile), des déplacements sur le littoral (navettes collectives, pistes cyclables...). Toutes les initiatives et axes d'innovation dans ce domaine sont à encourager et à favoriser.

■ Orientation 3.1.2 - Favoriser le développement des énergies renouvelables

Le territoire du Golfe est un gros consommateur d'énergie, mais dispose d'atouts à exploiter, qu'il s'agisse de l'énergie éolienne, solaire ou marémotrice. Si, en première approche, le développement d'outils de production d'énergie semble contraint par les exigences fonctionnelles, paysagères ou écologiques, le sujet ne doit pas être éludé et des projets innovants doivent pouvoir trouver leur place.

Propositions de sujets à explorer

- x Connaissance de la consommation énergétique par domaine d'activités (transports maritimes, pêche, cultures marines, plaisance, ports, activités nautiques, manifestations sportives et de loisirs...)
- x Potentiel des différentes filières de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, offshore posé ou flottant, hydroliennes (courants), énergie marémotrice, énergie thermique de la mer, énergie houlomotrice (vagues), biomasse d'origine aquatique (résidus des activités de pêche et d'aquaculture, algues rouges, brunes et vertes, micro algues), photovoltaïque...
- x Navire du futur plus économe en énergie, à faible impact environnemental, à propulsion électrique...

Priorité 3.2 - Favoriser l'adaptation du territoire du Golfe aux conséquences du changement climatique

Le littoral du Golfe est exposé à des aléas naturels tels que l'érosion côtière et la submersion marine. Cette vulnérabilité du territoire est susceptible de s'accroître en raison de l'élévation du niveau marin et de l'évolution du régime des tempêtes qui résulteront des changements climatiques. Les modèles laissent présager une montée des eaux d'un mètre entre les années 2000 et 2100. A l'échéance du SMVM, en 2028, plus du quart du délai aura été parcouru...

■ Orientation 3.2.1 - Développer la connaissance et capitaliser les expériences en cours

Ce domaine est émergent et nécessite que les démarches en cours, qui ont un caractère expérimental, soient connues et évaluées à la lumière de la problématique du Golfe. C'est le cas notamment de la démarche IMCORE menée par le PNR. Il est donc nécessaire de mettre en place des dispositifs de veille et recueil des informations, capitalisation des

expériences utiles pour la définition de stratégies dans le Golfe, mutualisation des informations et démarches scientifiques et anticipation sur les modalités d'exploitation de ces données.

■ **Orientation 3.2.2 - Décliner de manière opérationnelle la stratégie nationale de gestion du trait de côte**

Cette stratégie définit des principes qui nécessitent une mise en œuvre adaptée localement, selon différentes échelles de territoire et de temps. Il est nécessaire d'envisager la déclinaison de ces principes à l'échelle du Golfe, notamment en définissant les actions du court terme (ne pas accroître la vulnérabilité, conditions et modalités de protection du trait de côte, maintien des dynamiques sédimentaires des espaces littoraux par la prévention de l'artificialisation du littoral, la promotion du génie écologique et des techniques douces...), et les actions à long terme qui concernent la notion de repli stratégique des activités littorales.

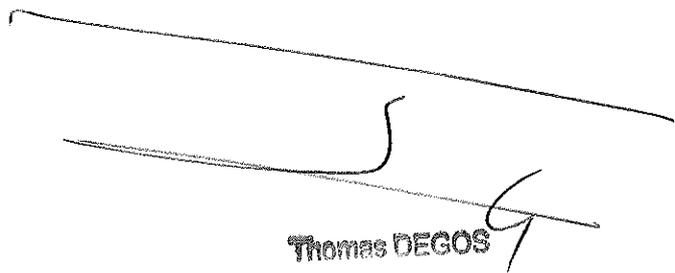
■ **Orientation 3.2.3 - Mieux intégrer les risques accrus d'érosion et de submersion marine dans les politiques d'aménagement**

Compte tenu du caractère inéluctable de l'évolution du trait de côte liée au changement climatique et des perspectives de transfert des compétences GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux collectivités territoriales, et bien que les échéances paraissent souvent éloignées, il est nécessaire de s'interroger dès maintenant, sur les conséquences de cette situation à long terme et de mettre en place le cadre d'une recomposition spatiale à long terme du littoral.

■ **Orientation 3.2.4 - Évaluer les conséquences du changement climatique en matière d'évolution écologique et économique**

Le changement climatique n'impacte pas que le trait de côte. Les modifications de température, de caractéristiques physiques ou biologiques de l'eau de mer et du benthos, de courantologie peuvent avoir des conséquences non négligeables sur les écosystèmes, mais également sur la conchyliculture et la pêche. Ces sujets sont aussi émergents, mais les « signaux faibles » sont déjà sensibles en termes de faune marine, de ressources planctoniques...

Le Préfet,



Thomas DEGOS